



Newsletter

-Avril 2020-

Droit des entreprises en difficulté

- Continuité du cabinet CGLAW-

Le Cabinet CGLAW GUYOMARC'H ne manquera pas de répondre à l'ensemble de vos problématiques juridiques en temps réel par visioconférence et téléphone.

[En savoir plus...](#)



Coronavirus Vitamine C, Eva MARCH

- Crise sanitaire - INFORMATION LEGISLATIVES -

1. « Les mesures prises par le Gouvernement sur le plan économique pour faire face à l'épidémie du Covid-19 »

- actualisé le 14 avril 2020 -

Rédigé par le cabinet CG LAW GUYOMARCH

Dans le cadre de l'urgence sanitaire votée par le Parlement, plusieurs ordonnances et décrets prises en application de la **loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020** pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ont été présentées en conseil des ministres, votées et publiées au Journal officiel.

[En savoir plus...](#)

2. « Schéma récapitulatif de l'aménagement des procédures collectives face à l'épidémie du Covid-19 »

Dans le cadre de l'urgence sanitaire provoquée par l'épidémie du Covid-19, l'ordonnance n°2020-341 mettant en place l'adaptations des règles relatives aux difficultés des entreprises dans ce contexte d'urgence sanitaire et aménageant les procédures collectives a été présentées en conseil des ministres et votées le 27 mars 2020.

Un schéma récapitulatif des différents aménagements des procédures collectives pris face à l'épidémie du Covid-19 vous est proposé par le Cabinet.

[En savoir plus ...](#)

3. Liste des dispositions législatives et réglementaire prises face au Covid-19 en date du 14 avril 2020

Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité.

Ordonnance n° 2020-341, 27 mars 2020, rapport au président de la République.

Ordonnance n°2020-341 du 27 mars 2020, adaptations des règles relatives aux difficultés des entreprises dans ce contexte d'urgence sanitaire.

Conseil des ministres du 25 mars 2020, Ordonnances pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Ordonnances du 25 mars 2020 prises en application de la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19:

- * **n°2020-316** : relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de Covid-19.
- * **n°2020-317** : portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19.
- * **n°2020-318** : portant adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents de l'entreprise.
- * **n°2020-319** : portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics.
- * **n°2020-2-321** : portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé.

Loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

En savoir plus...